



FRANÇAIS ET CULTURE ANTIQUE

Axe lexical

Les emprunts lexicaux aux langues anciennes (Cinquante-neuf mots latins et un mot grec utilisés en français)

Lien avec le programme

Cette ressource s'inscrit dans le cadre de l'objet d'étude n° 2 de l'axe lexical « Les racines grecques et latines au service de la maîtrise du français », plus particulièrement dans l'entrée « Découvrir le substrat culturel grec et latin du lexique français ».

Introduction

Un très grand nombre de mots ou de locutions latines se retrouvent tels quels en français, sans connaître d'évolutions phonétiques. Ces mots latins, parfois ces locutions, qui constituent en français des emprunts, nous sont parvenus par des voies diverses, tantôt savantes, tantôt populaires. L'emprunt au latin constitue un phénomène très important dans la constitution du lexique français et témoigne des influences culturelles exercées par cette langue-mère sur le français.

Le corpus fourni ci-dessous met en lumière la prédominance de la langue latine. Si les exemples d'emprunts au latin sont en effet en très grand nombre en français, les emprunts directs au grec sont rarissimes et l'interjection « eureka » constitue à ce titre un des rares emprunts au grec ancien¹.

Il convient par ailleurs de mentionner que l'emprunt ne se fait pas toujours de manière rectiligne, de langue à langue. Ainsi, si le nom « vidéo » est bien un mot latin, il est entré dans le lexique français par l'intermédiaire de l'anglais (des États-Unis), comme les « médias », terme arrivé également en français par un intermédiaire anglais américain.

Enfin, la liste d'exemples ci-dessous permet de mettre aussi en lumière le degré d'intégration d'un mot emprunté au lexique français. Ainsi, le nom « alinéa » peut être considéré comme totalement intégré au lexique français comme le prouvent son accent aigu et son pluriel en *-s*, ce qui ne vaut pas par exemple pour « erratum », qui conserve en français son pluriel latin en « errata », ou pour « placebo », dépourvu d'accent aigu sur la voyelle *e*.

Notion grammaticale : emprunt²

Mise en œuvre

Un choix non exhaustif de 59 mots ou locutions latines (et un seul mot grec) passés en français est ici proposé. Il peut être exploité de différentes façons :

- une courte explication proposée par le professeur en contexte à partir d'une phrase française simple introduisant le mot latin (dont le sens précis doit être donné aux élèves);
- un court travail de rédaction (une ou deux phrases) par lequel chaque élève s'approprie le mot étudié après avoir recherché sa définition dans un dictionnaire;
- une présentation plus complète, où le mot sert de point de départ et donne lieu à des développements complémentaires, par exemple en lien avec d'autres disciplines (le « biceps » ou le « sinus » servent à montrer l'importance du vocabulaire latin en anatomie; la « caméra » peut être l'occasion de parler de la « camera obscura » en histoire des arts; on peut demander en lien avec le cours d'éducation musicale de nommer un « opus » célèbre, ou de donner un exemple historique de « casus belli »).

Cependant, plutôt que de mettre en œuvre une approche lexicale isolée, conduite mot par mot, il est recommandé au professeur, chaque fois que le contexte s'y prête, de mettre les termes en réseaux et de construire des champs lexicaux cohérents associant deux ou plusieurs emprunts unis par un élément sémantique commun. Ainsi un « casus belli », un « ultimatum » et une condition « sine qua non » peuvent être présentés ensemble. Il en va de même de « fac-similé », d'« erratum » et de « duplicata »; d'« agenda », de « nota bene », de « memento » et de « vade-mecum »; de « referendum » et de « veto »; de « consensus », de « tollé », de « quorum » et de « satisfecit »; etc.

2. Cf. *Grammaire du français. Tome 1. Terminologie grammaticale*, p. 162.

Corpus : exemples de mots ou de locutions empruntés au latin et au grec³

Mots latins

- un **agenda** : petit carnet réservant chaque page à un ou plusieurs jours de l'année dans l'ordre du calendrier pour inscrire ce que l'on a à faire ou ce qu'on a fait (consulter son agenda).
- un **alibi** : moyen de défense d'une personne invoquant le fait qu'elle s'est trouvée ailleurs que sur le lieu d'un crime ou d'un délit au moment où celui-ci a été commis (fournir un alibi inattaquable).
- un **alinéa** : séparation marquée par un blanc laissé au commencement d'un paragraphe, dont la première ligne est ainsi en retrait par rapport aux autres (ajouter un alinéa).
- un **consensus** : accord de plusieurs personnes, de plusieurs textes dans un domaine déterminé (parvenir à un consensus général).
- un **constat** : acte par lequel un officier ministériel ou un agent assermenté de la force publique relate les constatations qu'il a faites, établit la réalité d'un fait (établir un constat).
- un **déficit** : montant de ce qui manque en espèces ou en crédit dans une caisse publique ou privée pour équilibrer les comptes entre les recettes et les dépenses (durant la Révolution française, Marie-Antoinette était surnommée « Madame Déficit » en raison de ses dépenses jugées exagérées par l'opinion publique naissante).
- un **uplicata** : deuxième exemplaire d'une lettre ou d'un acte officiel (facture, contrat, certificat, etc.) de valeur égale à l'original et pouvant en tenir lieu (demander un duplicata).
- un **erratum** : faute d'impression signalée et rectifiée par l'éditeur (liste des errata).
- un **ex-voto** : objet placé dans un lieu vénéré, en accomplissement d'un vœu ou en signe de reconnaissance (offrir un ex-voto).
- un **fac-similé** : reproduction exacte (conforme à l'original mais parfois à une autre échelle) d'un document écrit, d'un dessin, d'un tableau, soit à la main, soit au moyen d'un autre procédé (exécuter un fac-similé). En anglais, le mot s'abrège en fax et désigne une télécopie.
- un **intérim** : intervalle de temps pendant lequel une fonction est laissée vacante par son titulaire et est exercée par un remplaçant (assurer un intérim).
- un **lapsus** : faute que l'on commet par inadvertance soit en parlant soit en écrivant (commettre un lapsus).
- les **médias** : tout moyen de communication servant à transmettre et à diffuser des informations, des œuvres. Ce mot latin est passé en français par l'intermédiaire de l'anglais américain mass media.
- un **memento** : note, notice destinée à rappeler le souvenir de quelque chose (memento téléphonique); ouvrage destiné à rappeler les notions essentielles d'un domaine, d'une matière (memento de grammaire latine).
- un **opus** : indication, suivie d'un numéro, utilisée pour désigner un morceau de musique dans le catalogue de l'œuvre complète d'un compositeur (Beethoven, *Fidelio*, op. 72); opus citatum et, par abréviation., op. cit. (formule utilisée pour renvoyer à un ouvrage déjà cité).
- un **pensum** : travail (surtout de lecture ou d'écriture) qui ennuie et que l'on fait sans intérêt (rédiger un pensum).

3. Les définitions sont majoritairement empruntées au *Trésor de la langue française* ou au *Dictionnaire de l'Académie française* (9^e édition) dans leurs versions en ligne.

- un **placebo** : substance sans principe actif mais qui, en raison de son aspect, peut agir par un mécanisme psychologique sur un sujet croyant prendre une substance thérapeutique (effet placebo).
- un **quidam** : personne dont on ne peut ou ne veut dire le nom (croiser un quidam dans la rue).
- un **quiproquo** : méprise, malentendu faisant prendre une personne, une chose pour une autre (être victime d'un quiproquo).
- un **recto/un verso** : première page d'un feuillet, côté qui est l'endroit d'une feuille de papier/revers d'un feuillet, d'une feuille de papier, d'un document écrit ou imprimé (rédiger un recto-verso).
- un **referendum** : vote direct du corps électoral sur des questions limitativement énumérées d'ordre constitutionnel, législatif (organiser un référendum).
- un **satisfecit** : approbation, compliment (délivrer à quelqu'un un satisfecit).
- un **spécimen** : individu, objet, élément donnant une idée de l'espèce à laquelle il appartient (un spécimen de chaise); individu à l'allure, au comportement bizarre, original (un drôle de spécimen).
- le **summum** : le plus haut point, le plus haut degré qui puisse être atteint (le summum de l'intelligence).
- un **tollé** : cri collectif de protestation, vif sentiment d'indignation exprimé par un ensemble de personnes (susciter un tollé).
- un **ultimatum** : acte par lequel un État contraint un autre État d'accepter des conditions rigoureuses dont le refus entraînerait la rupture des relations diplomatiques et, le plus souvent, l'ouverture des hostilités; exigence que l'on met en demeure d'accepter, sans la possibilité de discuter (recevoir un ultimatum inacceptable).
- un **veto** : droit reconnu par certaines constitutions au chef de l'État de s'opposer à la promulgation d'une loi votée par l'Assemblée législative (« Monsieur Veto » était un sobriquet pour désigner Louis XVI lors de la Révolution française); opposition, refus, interdiction (émettre un veto).
- un **virus** : substance organique (pus, salive, etc.) susceptible de transmettre une maladie (le virus de la rage).
- des **vivats** : acclamations (recevoir des vivats).

Mot grec

- **eurêka** : exclamation proférée à l'instant où l'on trouve soudain la solution d'un problème, d'une difficulté. Mot légendaire lancée par Archimède quand il comprit la loi de la poussée sur les corps immergés.

Locutions latines

En complément des entrées lexicales précédentes, sont donnés ci-dessous quelques exemples de locutions latines passées en français et comportant cette fois non pas un mot mais plusieurs mots latins.

Ces locutions sont chaque fois citées au sein d'un syntagme qui éclaire leur sens et permet leur appropriation et leur emploi dans une courte phrase. Le grec n'a transmis au français aucune locution.

- Trouver à un problème une solution **ad hoc**.
- Demeurer dans une situation **ad vitam aeternam**.
- Parvenir à un accord **a minima**.
- Considérer une personne comme son **alter ego**.
- Faire de quelque chose un **casus belli**.
- Imposer **de facto** une décision.
- Constater quelque chose **de visu**.
- Parler à quelqu'un **ex abrupto**.
- Finir une course **ex aequo**.
- Bâtir une ville **ex nihilo**.
- Décerner à quelqu'un un doctorat **honoris causa**.
- Recopier un livre **in extenso**.
- Sauver quelqu'un **in extremis**.
- Plonger le lecteur **in medias res**.
- Habiter dans Paris **intra muros**.
- Expulser quelqu'un **manu militari**.
- Faire son **mea culpa**.
- Ajouter à la fin d'une liste un **nota bene**.
- Fixer un **numerus clausus**.
- Considérer quelque chose comme le **nec plus ultra**.
- Trouver un **modus vivendi** acceptable.
- Déclarer quelqu'un **persona non grata**.
- Une œuvre publiée **post mortem**.
- Ajouter un **post scriptum**.
- Ajourner un procès **sine die**.
- Émettre une condition **sine qua non**.
- Parvenir à un fragile **statu quo**.
- Comprendre une phrase **stricto sensu**.
- Délivrer une bénédiction **urbi et orbi**.
- Consulter le **vade-mecum** du randonneur.

Retrouvez Éduscol sur

